



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du lundi 12 avril 2021 à la salle d'activités communales à 19h15

Présents : M. le Maire Gérard Solaro

Les conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), M. Patrick Hérouin (2^{ème} adjoint), Mme Audrey Cattus, Mme Sylvie Michanol Breton, Mme Clara Momencau, Mme Nadine Viers, M. Ramzi Ben Mansour, M. Didier Bertolo, M. François Macaire et M. Arnaud Thomas

Absents excusés : Mme Stella Hébert-Le Bronec, Mme Laetitia Bouin qui donne pouvoirs à Mme Nadine Viers, M. Sylvain Cosnier qui donne pouvoirs à M. Patrick Hérouin, M. Olivier Fouquereau qui donne pouvoirs à M. Didier Bertolo

Mme Sylvie Michanol est désignée secrétaire de séance

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil, en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

- 1) Vente du terrain rue des Sablons
- 2) Vote des taux 2021
- 3) Vote du budget 2021
- 4) Désignation d'un élu référent forêt-bois auprès de la Fédération nationale des Communes forestières
- 5) Avancement des commissions
- 6) Informations sur la CCPIF et les syndicats intercommunaux
- 7) Questions diverses

1. Vente du terrain rue des Sablons

M. le Maire dit que les personnes intéressées par le terrain rue des Sablons ont fait une offre de 65 000€ à condition d'avoir la jouissance de la parcelle A 1116 pour la partie qui borde la parcelle A 1124, cette jouissance incluant la possibilité de clôturer et mettre un portail tout en laissant le libre accès à la commune et à la communauté de communes pour l'entretien du réseau d'assainissement et des tontes des parcelles suivantes si nécessaire. Il dit que l'offre est pour la totalité de la parcelle mise en vente, soit environ 1 156 m² et que sur ce total, la parcelle de la mairie est de 921 m² et celle de Mme Caillot est de 235 m², que de ce fait, une partie de la somme reviendra au prorata à Mme Caillot. M. le Maire dit qu'il souhaite que la

servitude soit instituée à titre personnel, qu'elle soit attachée aux acheteurs et pas au terrain, de cette façon en cas de revente la jouissance s'éteindra, que cette jouissance sera établie via un commodat distinct de l'acte de vente.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont trois pouvoirs, donne son accord pour la vente du terrain rue des Sablons parcelle A 1124 d'une contenance de 921 m² au prix de 65 000€,
Dit que le montant de 65 000€ inclut également la vente de la parcelle A 1125 d'une contenance de 235 m² appartenant à Mme Caillot et que de ce fait la somme de 65 000€ sera répartie entre Mme Caillot et la commune au prorata de la surface des parcelles,
Accepte de donner la jouissance de la parcelle A 1116 pour la partie qui borde la parcelle A 1124 aux acquéreurs de la parcelle A 1124 ,
Accepte de les autoriser à installer portails et clôture pour délimiter cet accès,
Dit que la commune et la CCPIF conserveront le libre accès et le libre passage sur parcelle A 1116 pour les besoins de l'entretien du réseau d'assainissement sur cette parcelle et les parcelles suivantes sur lesquelles se trouvent le réseau d'assainissement à savoir parcelles A 1108, A 1112 et A1114.
Donne pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

2. Vote des Taux 2021

M. le Maire dit que cette année, la totalité de la taxe foncières des propriétés bâties du département est transférée aux communes. De ce fait, le taux initial de la commune de 13.82% est augmenté de la part départementale de 11.58%, ce qui fait un taux global de 25.40%. Cela ne représente pas une augmentation réelle des taux en ce sens qu'elle viendra en déduction de la part départementale et sera ajoutée à la part communale, ceci afin de compenser la perte de la taxe d'habitation pour les communes.
Cela n'aura aucune incidence pour le contribuable.
M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont trois pouvoirs,
DÉCIDE de ne pas augmenter les taux pour l'année 2021

Les taux pour l'année 2021 s'établissent comme suit :

Taxe Foncière des propriétés Bâties :	25.40%
Taxe Foncière des propriétés Non Bâties :	43.48%

3. Adoption du budget communal 2021

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité dont trois pouvoirs d'adopter le budget unique 2021 de la commune de Gommecourt comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>DEPENSES</u> :	Chapitre 011 :	143 090.00 €
	Chapitre 012 :	243 950.00 €
	Chapitre 65 :	65 900.00 €
	Chapitre 66 :	8 148.26 €
	Chapitre 022 :	20 000.00 €

Chapitre 023 :	47 245.91 €
Chapitre 67 :	63 496.27 €

Soit un total de 591 830.44 €

<u>RECETTES</u> :	Chapitre 70 :	20 000.00 €
	Chapitre 73 :	266 855.23 €
	Chapitre 74 :	46 456.00 €
	Chapitre 002 :	258 519.21 €

Soit un total de 591 830.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Chapitre 001 :	31 102.13 €
Chapitre 16 :	30 097.91 €
Chapitre 20 :	15 720.00€
Chapitre 21 :	638 650.00€

Soit un total de 715 570.04 €

Auquel s'ajoutent les RAR **16 868.00 €**

TOTAL GENERAL 732 438.04 €

RECETTES :

Chapitre 10 :	88 057.13 €
Chapitre 13 :	288 961.00 €
Chapitre 16 :	250 000.00 €
Chapitre 021 :	47 245.91 €
Chapitre 024 :	52 000.00 €

Soit un total de 726 264.04 €

Auquel s'ajoutent les RAR **6 174.00 €**

TOTAL GENERAL 732 438.04 €

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à cette décision.

M. Ben Mansour dit qu'il faudrait faire des travaux de sécurité routière l'année prochaine.

M. le Maire dit que cette année plusieurs opportunités se sont présentées à la commune (achat des terrains et subvention exceptionnelle pour la rénovation thermique de la salle communale) et que de ce fait le budget d'investissement 2021 est essentiellement consacré à ces projets mais que l'année prochaine des travaux de sécurité routière pourront être faits.

M. le Maire dit qu'il a été demandé à tous les maires de France de donner leur sentiment quant à la possibilité matérielle d'organiser les élections régionales et départementales en juin prochain, tout en respectant les préconisations du conseil scientifique. Le message est arrivé vendredi pour une réponse au plus tard lundi. M. le Maire dit qu'il pense tout à fait possible l'organisation de ces élections dans les respects des règles sanitaires au mois de juin prochain, il a donc répondu favorablement à cette demande.

M. François Macaire arrive à 20h25.

4. Désignation d'un élu référent forêt-bois auprès de la Fédération nationale des Communes forestières

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé lors du dernier conseil municipal de surseoir à la désignation d'un élu référent forêt bois auprès de la Fédération nationale des communes forestières en l'attente de précisions.

Il demande si les conseillers municipaux sont d'accord pour que la commune soit représentée au sein de cette organisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont trois pouvoirs,
DÉSIGNE M. Ramzi Ben Mansour pour représenter la commune au sein de cet organisme.

5. Avancement des commissions et syndicats

Commission environnement

Mme Bocquiaux dit que la commande pour les plantations sera passée demain.

CCPIF

M. le Maire dit que certains délégués de l'intercommunalité estiment que certaines dépenses sont pharaoniques, en cause la construction de deux terrains de tennis à Bonnières et un à Bréval pour un budget de 2M€. Ces délégués estiment que la ville de Bonnières bénéficie d'un avantage en ayant ces installations sur son territoire. Le Maire de Bonnières a répondu que les bonniérois n'étaient pas majoritaires dans l'utilisation de ces installations. M. le Maire dit que le Maire de Saint Illiers la Ville a envoyé un tableau qui regroupe les participations des communes de la CCPIF. Il en ressort que Gommecourt est la commune la plus pauvre de l'intercommunalité.

SIVOS

Mme Momencau dit que lors de la réunion du conseil d'administration du Sivos, il a été décidé de ne pas augmenter les participations communales, qu'un chauffage solaire va être installé au gymnase qui se trouve près du collège.

SIERB

M. Hérouin dit que le coût de la décarbonation est évalué à 40€/ an environ pour une consommation moyenne de 120 m³ d'eau.

6. Questions diverses

Mme Bocquiaux dit que la 2^{ème} injection pour la vaccination des plus de 75 ans aura lieu le vendredi 23 avril prochain et qu'il faudrait des volontaires pour la tenue du centre de vaccination et pour véhiculer les personnes qui sont dans l'impossibilité de s'y rendre par eux même.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h50

Délibération n°1 : « Vente terrain rue des Sablons »
Délibération n°2 : « Vote des taux 201 »
Délibération n°3 : « Vote du budget 2021 »
Délibération n°4 : « désignation d'un élu référent forêt bois auprès de la Fédération nationale des communes forestières »

Roselyne Bocquiaux

Nadine Viers

Ramzi Ben Mansour

Didier Bertolo

Audrey Cattus

Patrick Hérouin

François Macaire

Sylvie Michanol

Clara Momenceau

Gérard Solaro

